

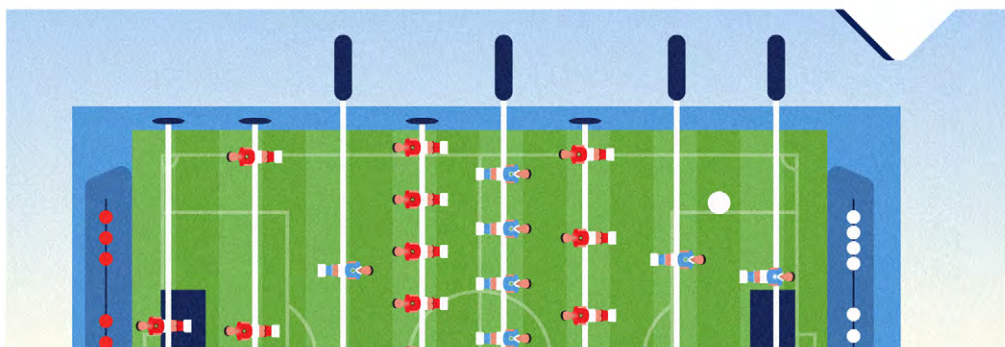
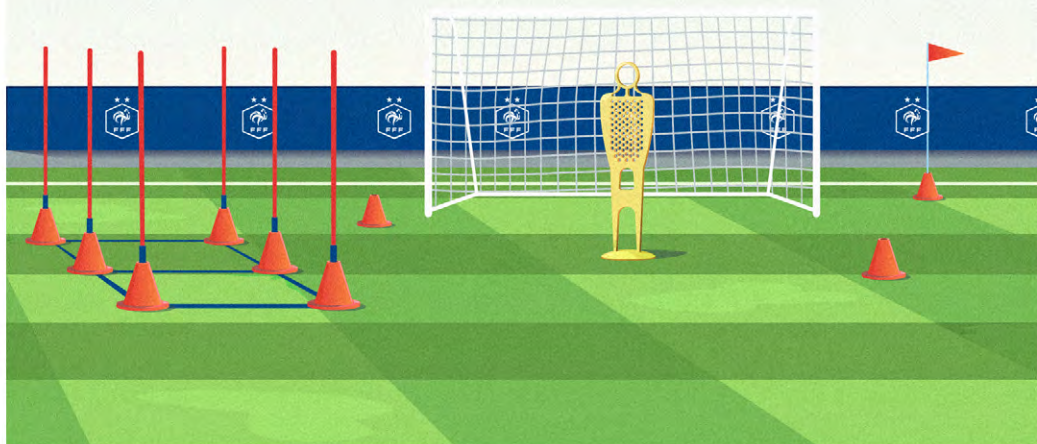


# FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

## ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

LE FAFA SOUTIENT L'ACQUISITION DE MATÉRIEL  
CONTRIBUANT À LA VIE DU CLUB.



RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



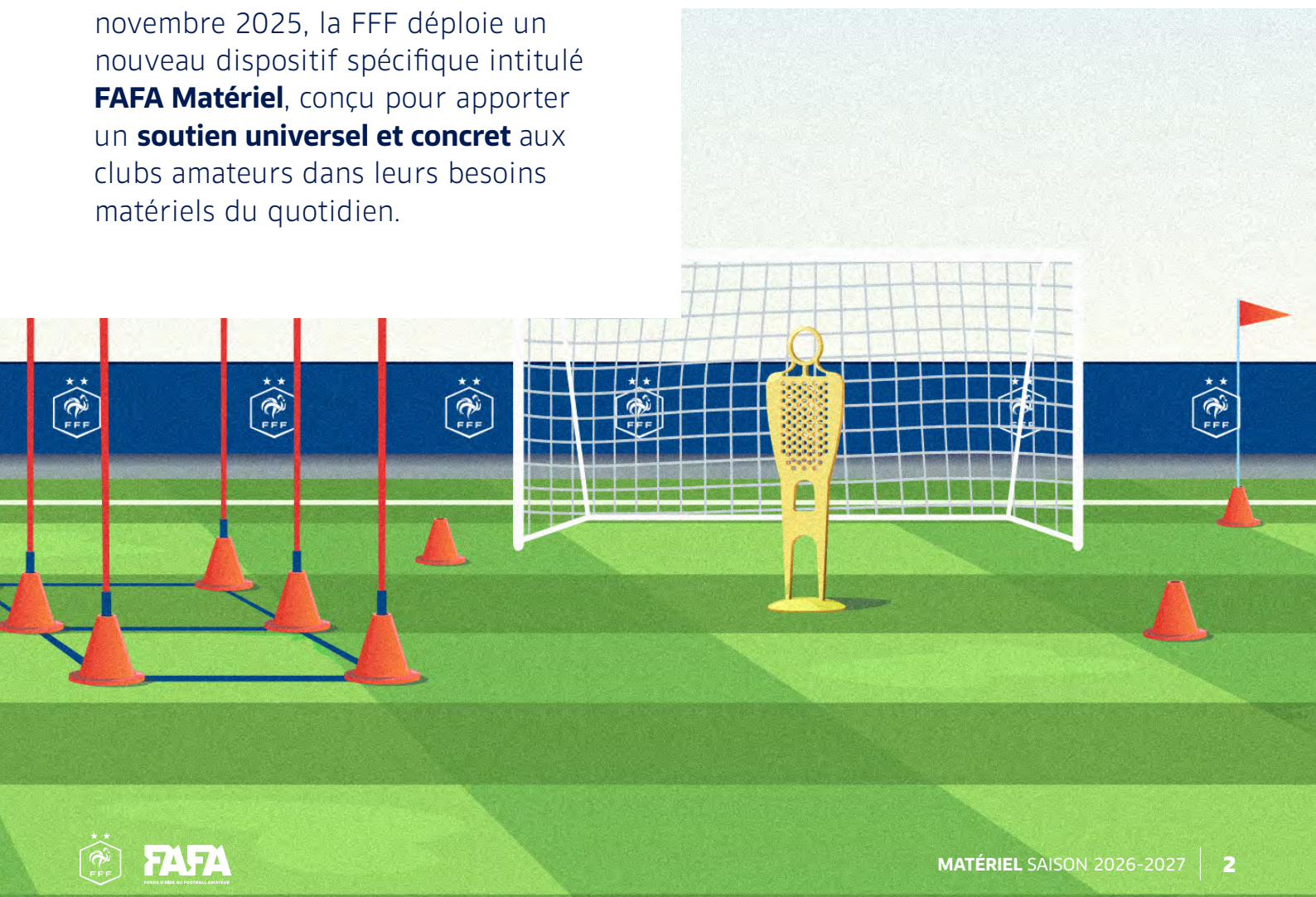
# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

**Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.**

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- ▶ du **matériel sportif**,
- ▶ de **l'électroménager**,
- ▶ du **matériel informatique**,
- ▶ du mobilier destiné aux **lieux de vie**.





# MODALITÉ DE RÉGLEMENT ET FINANCEMENT

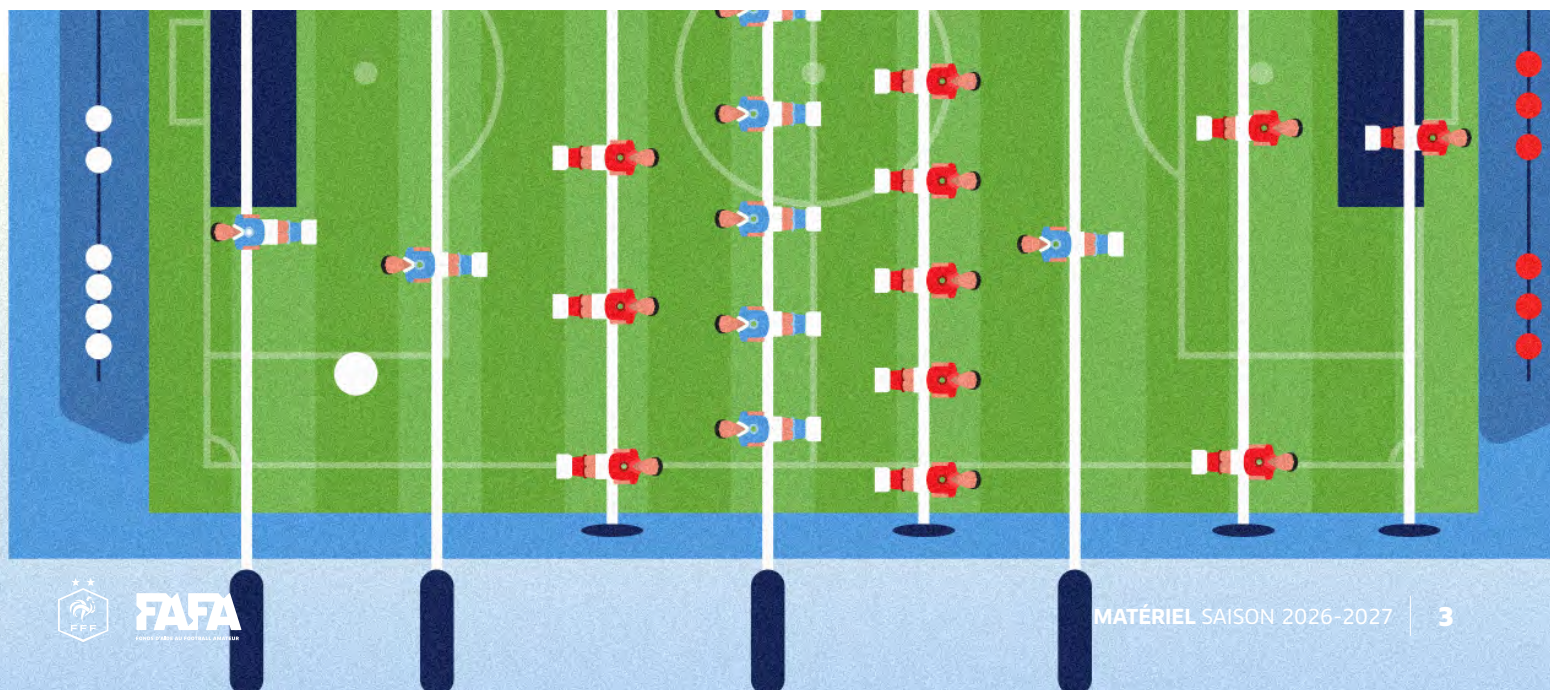
Le dispositif FAFA Matériel repose sur l'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € par club, accordée sous la forme d'un bon d'achat dématérialisé Le Corner, utilisable une seule fois. Chaque club pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.

- Chaque saison, **4 000 clubs** pourront bénéficier de cette dotation, sur une durée totale de **trois saisons sportives : 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.**
- L'attribution de l'aide obéit à un principe de « **premier arrivé – premier servi** », dans la limite d'un **quota par district**, correspondant à **un tiers des clubs par district et par saison.**

- À titre d'exemple, pour un district comptant 300 clubs, le dispositif sera accessible aux **100 premiers clubs éligibles**. Une fois ce seuil atteint, les clubs restants devront attendre la saison sportive suivante pour solliciter le bénéfice du dispositif.
- Dans l'hypothèse où l'enveloppe globale par saison de **2 millions d'euros** ne serait pas entièrement consommée à la fin de l'opération, les sommes non utilisées par un district pourront faire l'objet d'une **redistribution**. Celle-ci s'effectuera au sein d'une même Ligue, au profit des districts ayant atteint leur quota de bénéficiaires.



Le dispositif sera déployé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre. À l'issue de cette première phase, si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, la redistribution s'effectuera lors de la 2<sup>e</sup> partie de la saison.





# PROCESSUS D'UTILISATION DU BON D'ACHAT



1

S'identifier sur  
[www.lecorner.fff.fr](http://www.lecorner.fff.fr)  
avec un compte  
PORTAILCLUBS habilité  
'acheteur Le Corner'



2

Se rendre  
sur l'onglet  
**FAFA MATÉRIEL**



3

**Ajouter les produits**  
souhaités des différentes  
catégories (matériel  
sportif, informatique,  
électroménager, matériel  
lieux de vie) de l'onglet  
FAFA MATÉRIEL

6

La **réduction s'applique**,  
il ne reste plus qu'à  
se munir d'une carte  
bancaire et à passer  
commande !



5

Appliquer le **code  
promotionnel**  
dans l'encart dédié



4

Une fois la sélection  
effectuée, se rendre  
dans **son panier**



Contact support technique : [lecorner@fff.fr](mailto:lecorner@fff.fr)



## ► POINTS DE VIGILANCE



- Seuls les clubs métropolitains et corses peuvent bénéficier de ce dispositif sur Le Corner. Les territoires ultra marins feront l'objet d'un accompagnement spécifique pour des raisons logistiques. Les ligues concernées par cet accompagnement spécifique sont : Ligue guadeloupéenne ; Ligue de Guyane ; Ligue de Martinique ; Ligue de Mayotte ; Ligue réunionnaise ; Ligue de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Ligue de Saint-Martin.

- Le code promotionnel est unique et utilisable une seule fois.
- Le code promotionnel n'est pas cumulable avec d'autres codes.
- Ce code promotionnel ne s'applique que sur l'onglet FAFA MATÉRIEL et ses catégories.
- Chaque club bénéficiera de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.





## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle  
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00  
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

**fff.fr**

**FAFA**

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

